



Politique de garantie sur vérins industriels

GARANTIE LIMITÉE

LA PRÉSENTE GARANTIE TIENT EXPRESSÉMENT LIEU DE TOUT AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE ÉCRITE OU VERBALE DONT TOUTE GARANTIE LÉGALE PRÉVUE À LA LOI.

Regy Hydraulique (Regy) garantit chaque vérin industriel neuf fabriqué et vendu par Regy (le Produit) contre toute défectuosité de matériel ou de fabrication pour une période de un (1) an suivant la date de livraison du Produit au client.

La responsabilité de Régy aux termes de la présente Garantie, se limite à sa discrétion, à réparer ou à remplacer sans frais, F.A.B. à l'usine, à l'entrepôt ou à un atelier de réparation approuvé par Regy toutes pièces ou composantes du Produit dont une inspection préalable de Regy révèle qu'elle comporte un défaut de matériel ou de fabrication.

La pièce remplacée ou réparée sera Garantie pour le reste de la période de Garantie du Produit sur lequel elle a été installée. La période de Garantie ne sera pas prolongée en cas de suspension de l'usage du Produit en raison d'une réparation, d'un examen ou de l'entreposage saisonnier.

Regy se réserve en tout temps le droit d'apporter des modifications ou des améliorations à ses produits et à ses pièces sans obligation envers le client. Tout Produit ou toute pièce ou composante remplacé devient la propriété de Regy.



Politique de garantie sur vérins industriels

Le Client a l'obligation d'informer Regy de toute défectuosité dès qu'il en a connaissance et mettre sans délai le Produit à la disposition de Regy aux fins d'inspection et de réparation.

Le Client doit respecter toute recommandation d'entretien ou d'utilisation de Regy pour le produit sous Garantie, dont notamment mais non limitativement les recommandations suivantes:

- À moins de recommandation écrite autre, la pression d'opération maximale ne doit pas dépasser 3000 lbs/po. ca (207 Bar) .
- Le degré de contamination de l'huile du système hydraulique ne doit pas excéder 18/14 du code ISO.
- Pendant les périodes d'inactivité, le vérin doit demeurer en position fermée pour éviter les dommages aux surfaces critiques.

La présente Garantie ne constitue pas une Garantie de performance ou de productivité.



Politique de garantie sur vérins industriels

LIMITATIONS

Regy ne sera en aucun temps tenu de réparer ou à remplacer tout Produit ou toutes pièces ou composantes d'un Produit :

- dont la défectuosité résulte d'une utilisation, d'une réparation non conforme aux recommandations de Regy.
- modifié sans l'autorisation de Regy ou réparé avec des pièces non approuvées par Regy .
- dont la défectuosité est attribuable à l'installation ou à une utilisation inappropriée de pièces ou de composantes, ou à un manque d'entretien.
- dont le numéro d'identification de Regy a été enlevé, falsifié ou altéré.
- dont la défectuosité résulte d'une erreur dans les spécifications, informations, instructions ou directives fournies par le Client pour la fabrication du Produit.
- endommagé, mal installé, soumis à un accident ou faisant l'objet d'un usage impropre ou abusif après avoir été expédié à l'usine de Regy.



Politique de garantie sur vérins industriels

EXCLUSIONS

La présente Garantie ne couvre pas:

- ❖ L'usure et la détérioration du Produit .
- ❖ Les frais de transport du Produit .
- ❖ Les frais encourus pour l'enlèvement et la réinstallation du Produit.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Il est entendu que la présente Garantie est le seul et unique droit et recours du Client.

Regy ne sera en aucun temps responsable de quelque dommage découlant directement ou indirectement du Produit, dont notamment mais non limitativement, de toute perte de bénéfices, de jouissance ou d'utilisation du Produit, de location d'équipement de remplacement, d'activités, de contrats, de revenus ou de provisions, augmentation de coûts ou dépenses, de toute perte ou de tout autre dommage accessoire.

La présente Garantie ne peut être modifiée d'aucune façon sauf par écrit par Regy.

LA PRÉSENTE GARANTIE DOIT ÊTRE APPLIQUÉE ET INTERPRÉTÉE SUIVANT LES LOIS, PRATIQUES COMMERCIALES ET USAGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.